

Conditions d'admission 2024-2025

Faculté d'Architecture et d'Urbanisme (FAU)

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Admission candidat hors union européenne

Avant de soumettre son dossier, le candidat doit lire attentivement le règlement des admissions 2024-2025 et le guide de l'admission disponibles à la page [S'inscrire - Etudiant hors Union Européenne - Université de Mons \(umons.ac.be\)](https://umons.ac.be).

En soumettant son dossier, le candidat a pris connaissance du guide de l'admission et adhère au règlement des admissions 2024-2025.

Le candidat dont le dossier a été accepté ne peut être inscrit que s'il est présent sur le territoire belge au plus tard le 30 septembre. Aucune prolongation de la date de validité du formulaire ne sera accordée. Le « formulaire standard » est valable **jusqu'au 30 septembre inclus** (Art. 9 du règlement des admissions). Toute demande d'inscription tardive sera considérée comme irrecevable.

Critères académiques généraux pour l'admission 2024-2025

Pour l'ensemble des candidats

- ☒ Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets et les dossiers hors délais seront refusés.
- ☒ Les frais de dossier doivent être payés selon les indications reprises sur le site web.
- ☒ L'authenticité des documents fournis sera vérifiée. Toute falsification de document entraînera l'annulation de l'admission et une procédure pour fraude.
- ☒ Le jury prend également en compte le contenu de la lettre de motivation personnalisée jointe au dossier d'admission et examine, via l'intérêt formulé par le candidat pour le domaine d'études, la filière ou le métier visé, si la formation sollicitée correspond à son projet professionnel et personnel et si celle-ci est en adéquation avec son profil et sa formation précédente éventuelle.

Bachelier (1^{er} cycle)

(y compris pour les candidats aux examens d'admission aux études universitaires) :

- ☒ La demande d'admission doit être introduite dans un délai de 5 ans après l'obtention du diplôme secondaire à l'étranger (baccalauréat, diplôme d'Etat...). Ce critère ne s'applique que pour les étudiants qui n'ont pas encore obtenu au minimum un diplôme de 1^{er} cycle.
- ☒ Une moyenne de 13/20 au diplôme secondaire est requise (en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » est requise au minimum. A défaut de mention et/ou de note, le dossier

Conditions d'admission 2024-2025

sera transmis à la Faculté). Par ailleurs, seules les notes A, B et C sont considérées comme suffisantes pour répondre au 13/20 dans les matières reprises au « 'Advanced Level – General Certificate of Education » (titre émis à l'issue des études secondaires supérieures dans le système éducatif britannique, dans certains pays du Commonwealth et d'autres pays). Le candidat ne peut avoir obtenu une note autre que A, B et C pour répondre aux critères académiques exigés pour l'admission au grade de bachelier.

- ☒ Les candidats HUE répondant aux critères d'assimilation ne sont pas concernés par les critères académiques généraux ou spécifiques fixés par les facultés.
- ☒ Avoir déjà obtenu au moment de l'introduction de la demande d'admission, une décision d'équivalence au CESS donnant accès au cursus envisagé. Je dois veiller à fournir l'équivalence en cours de validité.
Dans le cas d'une équivalence provisoire, en cours de validité, l'attestation visa permettant d'introduire la demande de visa auprès du consulat compétent ne sera délivrée qu'après réception de la preuve que le nécessaire a été entrepris pour obtenir l'équivalence définitive.

Exceptions à cette règle :

- le candidat HUE résident sur le territoire belge (n'ayant pas besoin d'un VISA d'études) pouvant être admis sous réserve de la réussite du DAES ou de l'examen d'admission aux études de 1er cycle de l'enseignement supérieur.

Master (2^e cycle)

Une moyenne de 12/20, ou en l'absence de note chiffrée, une mention « assez bien » (sans préjudice d'une évaluation plus approfondie du parcours académique par le jury de la faculté), est requise pour la(les) dernière(s) année(s) d'études prise(s) en compte dans le cadre de l'évaluation de la demande d'admission. En l'absence de note chiffrée ou de mention, le dossier sera transmis à la Faculté.

Critère académique d'admission spécifique à la FAU

Admission au Bachelier à la FAU

Ces critères s'ajoutent aux critères académiques généraux pour les admissions au grade de Bachelier.

Maitrise de la langue française.

L'accès au bachelier organisé par la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons est exclusivement réservé aux étudiants pouvant attester d'une **maîtrise suffisante de la langue française**.

Conditions d'admission 2024-2025

Si le candidat n'est pas titulaire :

- D'un Baccalauréat obtenu dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français (annexe au diplôme reprenant la langue de l'enseignement ou attestation de l'établissement).

OU

- D'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français (annexe au diplôme reprenant la langue de l'enseignement ou attestation de l'établissement).

Alors le dossier devra impérativement comprendre une attestation délivrée par un organisme officiel et certifiant que le niveau de français du candidat est au minimum le niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL). **Cette attestation doit être obtenue pour le dépôt de la candidature et dater de moins de 3 ans.** Les preuves d'inscription au test ne seront pas acceptées.

Les **tests suivants** sont **acceptés et considérés comme équivalents** :

- Test de connaissance du français (TCF) : <http://www.ciep.fr/tcf>
- Test d'évaluation de français (TEF) : <http://www.francais.cci-paris-idf.fr/tests/>
- Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2) : <http://www.ciep.fr/dalf>

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

Les dossiers qui ne reprennent pas un des documents requis seront refusés.

Portfolio

Pour les candidatures au-delà du bloc 1 du bachelier, **le candidat doit fournir un book au format numérique PDF reprenant ses projets et dessins architecturaux (implantation, coupes, élévation, plans, dessins technique).**

Ce Portfolio devra être envoyé sur l'adresse info.archi@umons.ac.be dans les 5 jours qui suivent le transfert de votre demande d'admission au niveau de la Faculté.

FAQ :

Avez-vous besoin d'une équivalence ?

Uniquement si votre dossier est accepté au bloc 1 du Bachelier

[Bienvenue - :::: - Administration Générale de l'Enseignement - Fédération Wallonie-Bruxelles \(cfwb.be\)](#)

Pouvez-vous prétendre à une admission au-delà du bloc 1 du bachelier ?

Conditions d'admission 2024-2025

De manière générale, si vous n'avez pas suivi de cours de composition architecturale (projet), votre demande ne pourra pas être acceptée au-delà du bloc 1 du bachelier.

Un cursus type « Génie Civil » peut-il être valorisable à la FA+U ?

Non car il ne contient pas de cours de composition architecturale. Une admission n'est donc possible qu'au bloc 1 du bachelier

Devez-vous introduire une demande d'admission en Bachelier ou en Master ?

Vous devez introduire une demande dans le cycle qui semble vous correspondre. Votre dossier sera analysé par le jury du cycle correspondant dans un premier temps. Si vous postulez en Master et que le Jury de Master estime qu'il ne peut pas vous accepter, votre dossier sera analysé par le Jury de Bachelier.

En aucun cas nous ne pouvons vous garantir l'admission dans l'année pour laquelle vous avez postulé (peu importe le cursus suivi), cependant, voici quelques précisions :

- Un étudiant qui n'a pas encore obtenu de licence en architecture ne pourra pas être accepté en Master
- Un étudiant ayant suivi des études de construction, bâtiment, aménagement du territoire, génie civil, ingénieur, urbanisme etc. sera admis au premier bloc du bachelier sous réserve des conditions générales d'admission de l'université

Qui fait quoi entre le Service Admissions et la Faculté ?

Le Service Admission reçoit votre dossier et vérifie qu'il est bien complet au niveau administratif, que tous les documents demandés soient bien présents et que les conditions d'admission soient satisfaites. Dans ce cas, le dossier nous est transféré au sein de la faculté qui décide dans quelle année admettre l'étudiant. Le rôle de la faculté s'arrête là pour votre demande d'admission.

Le reste de la procédure est pris en charge par le Service Admissions.

N'hésitez pas à nous contacter à la FA+U avant votre arrivée pour que nous puissions vous accueillir au mieux !

Admission aux Masters à la FAU

Ces critères s'ajoutent aux critères académiques généraux pour les admissions au grade de Bachelier.

Le dossier ne pourra pas être accepté sous réserve de la réussite de l'année en cours.

Pour les admissions aux Masters en Architecture

Maîtrise de la langue française.

L'accès aux **Masters en Architecture** organisés par la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons est exclusivement réservé aux étudiants pouvant attester d'une **maîtrise suffisante de la langue française**.

Conditions d'admission 2024-2025

Si le candidat n'est pas titulaire :

- D'un Baccalauréat obtenu dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français (annexe au diplôme reprenant la langue de l'enseignement ou attestation de l'établissement).

OU

- D'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français (annexe au diplôme reprenant la langue de l'enseignement ou attestation de l'établissement).

Alors le dossier devra impérativement comprendre une attestation délivrée par un organisme officiel et certifiant que le niveau de français du candidat est au minimum le niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL). Cette attestation doit être obtenue pour le dépôt de la candidature et dater de moins de 3 ans. Les preuves d'inscription au test ne seront pas acceptées.

Les tests suivants sont acceptés et considérés comme équivalents :

- Test de connaissance du français (TCF) : <http://www.ciep.fr/tcf>
- Test d'évaluation de français (TEF) : <http://www.francais.cci-paris-idf.fr/tests/>
- Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2) : <http://www.ciep.fr/dalf>

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

Le dossier reprendra l'attestation confirmant le niveau minimum requis.

Les dossiers qui ne reprennent pas un des documents requis seront refusés.

Portfolio

Le candidat au Master en Architecture doit fournir un book au format numérique PDF reprenant ses projets et dessins architecturaux (implantation, coupes, élévation, plans, dessins technique).

Ce Portfolio devra être envoyé sur l'adresse info.archi@umons.ac.be dans les 5 jours qui suivent le transfert de votre demande d'admission au niveau de la Faculté.

FAQ :

Avez-vous besoin d'une équivalence ?

Uniquement si votre dossier est accepté au bloc 1 du Bachelier

[Bienvenue - ::: - Administration Générale de l'Enseignement - Fédération Wallonie-Bruxelles \(cfwb.be\)](#)

Pouvez-vous prétendre à une admission au-delà du bloc 1 du bachelier ?

De manière générale, si vous n'avez pas suivi de cours de composition architecturale (projet), votre demande ne pourra pas être acceptée au-delà du bloc 1 du bachelier.

Conditions d'admission 2024-2025

Un cursus type « Génie Civil » peut-il être valorisable à la FA+U ?

Non car il ne contient pas de cours de composition architecturale. Une admission n'est donc possible qu'au bloc 1 du bachelier

Devez-vous introduire une demande d'admission en Bachelier ou en Master ?

Vous devez introduire une demande dans le cycle qui semble vous correspondre. Votre dossier sera analysé par le jury du cycle correspondant dans un premier temps. Si vous postulez en Master et que le Jury de Master estime qu'il ne peut pas vous accepter, votre dossier sera analysé par le Jury de Bachelier.

En aucun cas nous ne pouvons vous garantir l'admission dans l'année pour laquelle vous avez postulé (peu importe le cursus suivi), cependant, voici quelques précisions :

- Un étudiant qui n'a pas encore obtenu de licence en architecture ne pourra pas être accepté en Master
- Un étudiant ayant suivi des études de construction, bâtiment, aménagement du territoire, génie civil, ingénieur, urbanisme etc. sera admis au premier bloc du bachelier sous réserve des conditions générales d'admission de l'université

Qui fait quoi entre le Service Admissions et la Faculté ?

Le Service Admission reçoit votre dossier et vérifie qu'il est bien complet au niveau administratif, que tous les documents demandés soient bien présents et que les conditions d'admission soient satisfaites. Dans ce cas, le dossier nous est transféré au sein de la faculté qui décide dans quelle année admettre l'étudiant. Le rôle de la faculté s'arrête là pour votre demande d'admission. Le reste de la procédure est pris en charge par le Service Admissions.

N'hésitez pas à nous contacter à la FA+U avant votre arrivée pour que nous puissions vous accueillir au mieux !

Pour les admissions aux Masters en Urbanisme

Maîtrise de la langue française.

L'accès au Master en Urbanisme et développement territorial organisés conjointement par la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons et la Faculté d'Architecture de l'Université libre de Bruxelles est exclusivement réservé aux étudiants pouvant attester d'une **maîtrise suffisante de la langue française**.

Si le candidat n'est pas titulaire :

- D'un Baccalauréat obtenu dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français (annexe au diplôme reprenant la langue de l'enseignement ou attestation de l'établissement).

OU

Conditions d'admission 2024-2025

- D'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français (annexe au diplôme reprenant la langue de l'enseignement ou attestation de l'établissement).

Alors le dossier devra impérativement comprendre une attestation délivrée par un organisme officiel et certifiant que le niveau de français du candidat est au minimum le niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL). Cette attestation doit être obtenue pour le dépôt de la candidature et dater de moins de 3 ans. Les preuves d'inscription au test ne seront pas acceptées.

Les **tests suivants** sont **acceptés et considérés comme équivalents** :

- Test de connaissance du français (TCF) : <http://www.ciep.fr/tcf>
- Test d'évaluation de français (TEF) : <http://www.francais.cci-paris-idf.fr/tests/>
- Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2) : <http://www.ciep.fr/dalf>

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

Le dossier reprendra l'attestation confirmant le niveau minimum requis.

Les dossiers qui ne reprennent pas un des documents requis seront refusés.

Qui fait quoi entre le Service Admissions et la Faculté ?

Le Service Admission reçoit votre dossier et vérifie qu'il est bien complet au niveau administratif, que tous les documents demandés soient bien présents et que les conditions d'admission soient satisfaites. Dans ce cas, le dossier nous est transféré au sein de la faculté qui décide dans quelle année admettre l'étudiant. Le rôle de la faculté s'arrête là pour votre demande d'admission.

Le reste de la procédure est pris en charge par le Service Admissions.

N'hésitez pas à nous contacter à la FA+U avant votre arrivée pour que nous puissions vous accueillir au mieux !